

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°010/AONO/CUG/SG/DEPP/AI/2024 du 16/09/2024 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE RESEAUX BT DANS LES LOCALITES DE BABLA, PERMA, SANGUERE NGAOUNDERE DANS L'ARRONDISSEMENT DE GAROUÉ III. Financement : BUDGET COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA : EXERCICE 2024

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du plan d'investissement annuel de la communauté urbaine de Garoua au titre de l'exercice Budgétaire 2024, le Maire de la ville de Garoua. Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de réhabilitation et d'extension de réseaux BT dans les localités de BABLA, PERMA, SANGUERE NGAOUNDERE dans l'arrondissement de Garoua III, dans la ville de Garoua, Département de la Bénoué, Région du Nord.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- INSTALLATION ET REPLI DU CHANTIER ;

- TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA LIGNE ELECTRIQUE EXISTANTE dans la localité de BABLA avec CONSTRUCTION D'UN RESEAU BT MONOPHASE 4+25mm² Câble torsadé;
- CONSTRUCTION D'UN RESEAU BT MONOPHASE 4*25mm² Câble torsadé dans la localité de PERMA;
- EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE BT DE LA LOCALITE DE SANGUERE NGAOUNDERE ;
- Les Branchements au réseau ENEO;
- Les Protections ;
- Les Prestations diverses.

3.Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Soixante millions (60 000 000) francs CFA TTC.**

4.Allotissement

Les travaux sont répartis en un lot unique.

5.Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais installées en République du Cameroun et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPA0), qui fait l'objet de la pièce N°03 du présent Dossier d' Appel d'Offres.

6.Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget Communauté Urbaine de Garoua. Exercice 2024.

7.Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté dès publication du présent avis, aux heures ouvrables, auprès du Secrétariat du Maire de la Ville de Garoua.

8.Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du **Secrétariat du Maire de la Ville de Garoua**, contre versement d'une somme non remboursable de cent Mille (100 000) francs CFA payable à la recette municipale de la Communauté Urbaine de Garoua ou en cas d'indisponibilité ou de refus de délivrance de la quittance par la recette municipale de la Communauté Urbaine de Garoua, auprès du trésor Public. Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète (Téléphone, E-mail, B.P., Fax, etc.).

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat du Maire de la Ville de Garoua au plus tard le **09 OCT 2021 à 13 heures**, et déposée contre récépissé.

Elle devra porter la mention:

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°010/AONO/CUG/SG/DEPP/AI/2024 du 16/09/2024**

**POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE RESEAUX
BT DANS LES LOCALITES DE BABLA, PERMA, SANGUERE NGAOUNDERE
DANS L'ARRONDISSEMENT DE GAROUÉ III.**

En procédure d'urgence

**Financement : BUDGET COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA : EXERCICE
2024.**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

NB : Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt seront irrecevables. Les offres devront être accompagnées d'une clé USB contenant la version numérique sous format Excel du cadre de détail quantitatif et estimatif et du bordereau des prix unitaires

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **Trois (03) mois** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des travaux.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque Soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou organisme agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. d'un montant égal à Un Millions deux cent mille Francs CFA (1 200 000) francs CFA. valable pendant **trente (30) jours** au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente (Préfet, Sous-préfet, ..), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou organisme agréée par le Ministère chargé des finances

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 09/10/2024 à 14 heures par la Commission Interne &

Passation des Marchés auprès de la Communauté Urbaine de Garoua dans la salle de la Commission sis au Bâtiment de la Direction des services Techniques. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

a. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de l'un de ces critères entraîne le rejet de l'offre du Soumissionnaire.

Il s'agit notamment de :

- Absence ou non-conformité au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif ; Fausse déclaration ou falsification des pièces ; Absence de la caution de soumission ;
- Absence d'une ligne de crédit d'un montant minimal de Vingt millions (20 000 000) francs CFA (attestation de solvabilité) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier durant les trois dernières années ;
- Note technique inférieure au seuil minimal requis (70%).

N.B : Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux

b. Critères essentiels

- Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :
- Chiffre d'affaires (01 critère) ; @ • • @ @ • @ •
- Références de l'entreprise dans le Domaine (02 critères) ;

- Matériel de l'entreprise (4critères);
- Personnel technique de l'Entreprise (08 critères)
- Références de l'entreprise dans le Domaine (02 critères) ;
- Matériel de l'entreprise (4critères); Personnel technique de l'Entreprise (08 critères) ;
- Organigramme (01 critères) Visite des sites (01 critères) ; Méthodologie (07 critères) ;
- Approvisionnement (02 critères) ;
- Planning de chantier(01 critères);
- Présentation générale de l'Offre (02 critères).

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% (21/29), seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

NB : La grille d'évaluation constitue la Pièce N°12 du présent DAO

15.Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16.Durée Validité des Offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17.Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat du Maire de la Ville de Garoua

Tel. : 699 50 04 95;

GAROUA Le 16-09-2024
Le MAIRE
GOURA BELADJI